



## Grossesse imprévue et futur embauchée

Par **Nanou a**, le **29/01/2017** à **05:24**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des conseils.

Je suis chauffeur de bus, je dois rentrer très prochainement à la RATP mais je viens d'apprendre que je suis enceinte. Je souhaitais savoir s'il fallait que je prévienne mon futur employeur ? Je suis embêtée, aidez-moi s'il vous plaît, ce n'était pas prévu, je dois signer mon contrat très prochainement pour commencer, pour l'instant cela ne se voit pas du tout.

Merci à tous,

Cordialement.

Par **P.M.**, le **29/01/2017** à **08:38**

Bonjour,

Vous n'avez pas d'obligation de prévenir l'employeur (au moins tant que cela ne se voit pas) même si vous pourriez vous référer à l'[art. L1132-1 du Code du Travail...](#)

Par **miyako**, le **30/01/2017** à **18:00**

Bonjour,

Dans ce cas, vous ne dites rien, tant que cela ne se voit pas.

Le temps que la période d'essai soit passée.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Nanou a**, le **30/01/2017** à **18:49**

Merci pmtedforum et merci miyako d'avoir pris le temps de répondre et c'est rassurant la balle ? est dans mon camp amicalement nanou

Par **P.M.**, le **30/01/2017** à **19:08**

Bonjour,

Vous pouvez quand même parler mais d'autre chose...[smile4][smile3]